



Rapport annuel 2010-2011



Lettres de présentation

Montréal, le 30 mai 2011

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions
du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec. Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,
Diane Legault, DMD, MBA

Montréal, le 30 mai 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice et ministre
responsable de l'application des
lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'année 2010-2011.

Ce rapport couvre l'année financière de notre ordre professionnel qui s'étend du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,
Diane Legault, DMD, MBA

Québec, le 30 mai 2011

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles,
Jean-Marc Fournier

Table des matières

Lettres de présentation

3 Rapport de la présidente

Rapport des activités

- 5 Conseil d'administration
- 8 Comité exécutif
- 9 Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance d'un permis
- 10 Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance d'un certificat de spécialiste
- 12 Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux
- 13 Délivrance des permis
- 14 Délivrance des certificats de spécialiste
- 15 Comité d'admission
- 15 Comité de la formation
- 15 Comité d'examens et d'agréments dentaires
- 16 Garantie contre la responsabilité professionnelle
- 16 Comptabilité en fidéicommiss et fonds d'indemnisation
- 17 Syndic
- 18 Conseil de discipline
- 20 Comité d'inspection professionnelle
- 22 Comité de révision
- 22 Conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes
- 23 Comité de la formation dentaire continue
- 24 Comité d'éthique et de déontologie
- 24 Exercice illégal et usurpation de titre réservé
- 25 Comité de vérification

26 Renseignements généraux

30 Personnel permanent

31 États financiers

—Rapport de la présidente



L'année 2010-2011 aura été marquée par la volonté affirmée du conseil d'administration et de la direction de poursuivre les initiatives en vue de se rapprocher des membres de l'Ordre des dentistes du Québec et d'être plus que jamais à leur écoute.

En effet, comme vous pourrez le constater à la lecture du présent rapport annuel, les activités accomplies par l'Ordre reflètent ce souci d'être en prise directe avec la réalité que vivent les dentistes au quotidien et avec les besoins évolutifs de la population québécoise.

Des pratiques de gouvernance tournées vers l'avenir

Au cours de l'exercice 2010-2011, le conseil d'administration a consacré d'importants efforts afin d'actualiser et de moderniser les pratiques de gouvernance de l'Ordre, dans une perspective d'efficacité accrue.

À titre d'exemple, le conseil a adopté des Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration. L'adoption de ces règles a permis de mettre à jour les modalités entourant la délégation de certains pouvoirs aux comités appropriés.

Le conseil d'administration a reçu des membres du comité d'éthique et de déontologie des recommandations quant aux règles à suivre lors de l'établissement de partenariats avec des tiers, tels que des organismes à but non lucratif et les sociétés dentaires, pour ne nommer que ceux-là. Ces recommandations ont mené à l'adoption de la Politique relative aux ententes de partenariat de l'Ordre des dentistes du Québec.

Par ailleurs, en novembre dernier, des élections à des postes d'administrateur tenues dans les régions de Montréal, Québec, Laval et Chaudière-Appalaches ont permis de réélire les docteurs Josée Bellefleur, Barry Dolman, Sylvain Gagnon, Monique Michaud, Denis Robert, Pierre Tessier et Melvin Schwartz, et d'élire les docteurs Cyndie Dubé-Baril, Bruno Ferland et Guy Maranda. Monsieur Louis Flamand, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec, s'est aussi joint au conseil d'administration de l'Ordre, occupant le siège laissé vacant par le départ de madame Louise Viau. L'arrivée de ces nouveaux membres permettra d'enrichir les délibérations du conseil d'administration.

Cap sur l'amélioration continue de l'exercice

Une des priorités du plan stratégique triennal de l'Ordre adopté par le conseil en 2009 concerne l'amélioration continue de l'exercice de la profession.

Dans ce contexte, plusieurs efforts ont été consentis par toute l'équipe de la direction des services professionnels, au cours de l'exercice 2010-2011, en vue d'optimiser la pertinence et l'efficacité du programme de surveillance générale de la qualité de l'exercice des dentistes. À titre d'exemple, une tournée provinciale de conférences portant sur l'inspection professionnelle et la tenue de dossiers a été organisée, et des formations ciblées ont été offertes aux inspecteurs pour leur permettre d'exercer pleinement leur rôle-conseil auprès des membres lors des visites d'inspection.

Déterminé à traduire en gestes concrets sa volonté d'être à l'écoute des membres, l'Ordre a aussi décidé de mener un vaste sondage auprès des dentistes, qui seront appelés sous peu à se prononcer sur l'ensemble du programme de surveillance. Ce sondage nous permettra de prendre davantage en compte les attentes des membres et les réalités qu'ils vivent dans leur pratique quotidienne.

Par ailleurs, dans le but de bien préparer la relève au bureau du syndic, le conseil d'administration a donné son aval au recrutement de deux syndics adjoints. Le processus d'embauche devrait être complété au cours des prochains mois.

L'Ordre : chef de file en matière de reconnaissance des compétences professionnelles

L'élaboration de mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles de dentistes formés à l'étranger est un autre dossier important qui a continué à mobiliser l'Ordre en 2010-2011.

Sur le plan international, l'Ordre des dentistes du Québec a finalisé avec son homologue français, le Conseil national des chirurgiens-dentistes de France, le texte d'un avenant précisant la nature et les modalités du stage qui sera imposé aux dentistes français désireux de s'établir au Québec. Cet avenant s'inscrit dans la foulée de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM) signé par les deux parties en novembre 2009. Rappelons que cette initiative est issue de la volonté du gouvernement du Québec de créer un nouvel espace économique.

Afin de donner suite à l'application de l'ARM, l'Ordre a adopté un projet de règlement qui est actuellement à l'étude à l'Office des professions du Québec. Nous avons bon espoir qu'il reçoive l'aval du gouvernement dans un proche avenir.

Sur le plan national, la reconnaissance de la mobilité interprovinciale des dentistes généralistes et spécialistes inscrits dans l'une des provinces canadiennes a donné lieu à la nécessité d'harmoniser les mécanismes de reconnaissance des compétences des dentistes formés à l'étranger. Nous sommes fiers d'affirmer que c'est le processus québécois de reconnaissance des compétences professionnelles qui sera désormais la norme au pays. En conséquence, l'Ordre a paraphé une entente avec le Bureau national d'examen dentaire du Canada qui administrera désormais ce processus de reconnaissance pour le Québec.

Soulignons l'importante contribution qu'a apportée à ce dossier la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, M^{re} Caroline Daoust, en sa qualité de vice-présidente de la Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire.

La modernisation du cadre réglementaire avec les hygiénistes et les assistantes dentaires suit son cours

Piloté par l'Office des professions du Québec, le chantier de la modernisation du cadre réglementaire avec les hygiénistes et les assistantes dentaires a connu certains développements au cours de l'exercice 2010-2011. À la suite de la rédaction d'un projet de texte juridique préparé par ses avocats, l'Office des professions du Québec a lancé une consultation, en novembre et décembre 2010, auprès d'un nombre d'intervenants triés sur le volet. Lorsqu'il aura terminé l'analyse des commentaires reçus, l'Office des professions du Québec sera en mesure de préciser la direction qu'il entend donner à ces travaux dont les résultats sont très attendus par tous les membres de la communauté dentaire.

Au cours des travaux effectués cette année, l'Ordre a tenu à réitérer à ses membres ainsi qu'à l'Office des professions l'importance qu'il accorde à l'intégrité de l'équipe dentaire et à la compétence exclusive de ses membres à formuler des diagnostics et à établir des plans de traitement, dans une perspective de prise en charge globale de la santé buccodentaire des patients.

Des communications axées sur la sensibilisation et l'information

À l'automne 2010, le conseil d'administration a adopté le plan stratégique des communications 2010-2013 de l'Ordre des dentistes du Québec. Ce plan vise essentiellement à faire la promotion d'une bonne santé buccodentaire auprès de la population québécoise et à rappeler ses effets positifs sur la santé générale des individus.

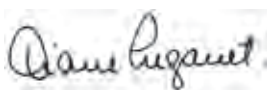
Dans le but d'optimiser ses communications avec ses membres, l'Ordre a également davantage recours aux technologies dans ses pratiques. La création de capsules vidéo publiées sur le site Web de l'Ordre et l'animation d'une page Facebook portant sur les Journées dentaires internationales du Québec en constituent de bons exemples. L'Ordre a aussi entrepris un vaste projet de refonte de son site Web pour en accroître la convivialité.

Par ailleurs, en mai 2010, l'Ordre faisait paraître le *Guide pratique des soins dentaires*, fruit d'un partenariat conclu avec la maison d'édition Protégez-Vous. Destinée au grand public et très bien documentée, cette publication de 72 pages recèle une mine de renseignements utiles pour tout ce qui touche la santé et les soins dentaires. Elle constitue un outil très pertinent de promotion d'une bonne santé buccodentaire dont nous pouvons être fiers.

Une gestion financière saine et rigoureuse

Encore cette année, nous pouvons affirmer que les ressources mises à la disposition de l'équipe de direction de l'Ordre des dentistes du Québec ont été utilisées avec rigueur. Le surplus qui se dégage de l'exercice 2010-2011 est attribuable à de légères variations observées à certains postes budgétaires, notamment en ce qui a trait aux revenus générés par le *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec* et par les Journées dentaires internationales du Québec.

En terminant, je souhaite remercier chaleureusement les administrateurs, les membres des comités de l'Ordre, les experts et les partenaires, de même que l'équipe de la direction générale, l'ensemble des directeurs et tout le personnel qui ont à cœur notre mission de protection du public. Leur engagement témoigne du professionnalisme des membres de notre profession et de notre détermination à offrir à la population du Québec des soins dentaires de la plus haute qualité.



Diane Legault, DMD, MBA

— Rapport des activités

— Conseil d'administration

La présidente de l'Ordre des dentistes du Québec, la D^{re} Diane Legault, a été élue au suffrage universel des membres de l'Ordre. Elle est entrée en fonction le 23 novembre 2006.

L'assemblée générale des membres de l'Ordre a eu lieu le 31 mai 2010; en 2011, elle aura lieu le 30 mai.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2011

Régions administratives			Élu	Nommé	Entrée en fonction
1	Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	D ^r Peter C. White	■		21 novembre 2008
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	D ^r Luc Gravel	■		21 novembre 2008
3	Québec	D ^r Guy Maranda	■		26 novembre 2010
		D ^r Denis Robert	■		26 novembre 2010
4	Chaudière–Appalaches	D ^r Bruno Ferland	■		26 novembre 2010
5	Mauricie–Bois-Francs	D ^r Guy Boisclair	■		21 novembre 2008
6	Estrie	D ^r Bruno Cabana		■	20 mars 2009
7	Montréal	D ^{re} Josée Bellefleur	■		26 novembre 2010
		D ^r Barry Dolman	■		26 novembre 2010
		D ^r Sylvain Gagnon	■		26 novembre 2010
		D ^{re} Monique Michaud	■		26 novembre 2010
		D ^r Melvin Schwartz	■		26 novembre 2010
		D ^r Pierre Tessier	■		26 novembre 2010
8	Laval	D ^{re} Cyndie Dubé-Baril	■		26 novembre 2010
9	Montréal				
	a. Yamaska	D ^r André Savard	■		21 novembre 2008
	b. Haut-Saint-Laurent	D ^r Gilles-E. Lefebvre	■		21 novembre 2008
	c. Vallée-du-Richelieu	D ^r Pierre Boisvert	■		21 novembre 2008
10	Lanaudière–Laurentides	D ^r Claude Beaulieu	■		21 novembre 2008
11	Outaouais	D ^r Guy Lafrance	■		21 novembre 2008
12	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	D ^r Denis Beauvais		■	20 novembre 2009
	Représentants de l'Office des professions du Québec	M ^{me} Monick Coupal		■	21 novembre 2008
		M. Pierre Delisle		■	21 novembre 2008
		M. Louis Flamand		■	26 novembre 2010
		M. Louis Roy		■	26 novembre 2010

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.



— Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2010-2011, le conseil d'administration a tenu 4 réunions ordinaires et 2 réunions extraordinaires.

Principales résolutions

- Le conseil d'administration a adopté le règlement suivant, qui a été approuvé par l'Office des professions du Québec ou le gouvernement et publié dans la *Gazette officielle* :
 - Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de dentiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis ou au certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a adopté le règlement suivant, qui doit être approuvé par l'Office des professions du Québec ou le gouvernement :
 - Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des dentistes, conclu par l'Ordre des dentistes du Québec en vertu de l'Entente entre la France et le Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Il a approuvé en principe le projet de Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des dentistes et consultera ses membres. Il a de plus approuvé en principe le projet de Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a adopté les documents suivants :
 - Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance;
 - le plan stratégique des communications 2010-2013;
 - Politique relative aux ententes de partenariat de l'Ordre des dentistes du Québec;
 - le document intitulé *Contrôle des infections en médecine dentaire – Rappel des exigences*;
 - Règles de transition concernant le processus de l'Ordre des dentistes du Québec et le nouveau processus national administré par le Bureau national d'examen dentaire du Canada en vigueur à compter de 2011 en matière de reconnaissance d'équivalence de formation des dentistes formés à l'étranger;
 - Protocoles des évaluations du jugement clinique et des habiletés cliniques 2010, relatifs au processus de reconnaissance d'équivalence de formation des dentistes formés à l'étranger.
- Il a reçu le document suivant :
 - Rapport du groupe de travail sur les lignes directrices concernant la tomographie volumique à faisceau conique (TVFC).
- Il a créé le comité d'admission conformément à l'article 62.1 du Code des professions.
- Il a autorisé la présidente de l'Ordre des dentistes du Québec à signer l'avenant à l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles relatif à l'Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Il a modifié la mission du comité de vérification pour y ajouter le pouvoir d'approuver, de concert avec le directeur général et secrétaire, le directeur des services administratifs et l'auditeur externe, les états financiers annuels audités.
- Il a confié au comité d'éthique et de déontologie le mandat de procéder aux travaux de révision et de rédaction des amendements au Code de déontologie des dentistes.
- Il a nommé 2 nouveaux membres du comité d'éthique et de déontologie.
- Il a modifié la composition du comité de sélection du récipiendaire du Prix Hommage en la fixant à 3 administrateurs élus et à 1 administrateur nommé par l'Office des professions du Québec, lequel agira comme observateur sans droit de vote.
- Il a nommé les membres des comités suivants pour une durée de 2 ans débutant le 30 janvier 2011 et prenant fin le 30 janvier 2013 :
 - comité des jeunes membres;
 - conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes;
 - comité de révision;
 - comité de formation dentaire continue;
 - comité de vérification;
 - comité d'admission.
- Il a prolongé d'une année le mandat des membres du comité d'examen et d'agrément dentaires pour qu'il se termine le 31 décembre 2011.



- Il a approuvé le calendrier des élections 2010 pour les régions de Montréal, Québec, Laval et Chaudière-Appalaches.
- Il a approuvé le rapport du secrétaire portant sur les résultats des élections 2010.
- Il a imposé une pénalité de retard de 650 \$ aux membres n'ayant pas réglé le montant de leur cotisation au plus tard le 1^{er} juillet, et ce, dès 2011.
- Il a décidé de requérir du secrétaire de l'Ordre des dentistes du Québec de ne pas réinscrire au tableau tout membre autorisé à exercer la profession en société qui fait défaut de fournir la mise à jour annuelle accompagnée des frais exigibles, le 31 août suivant l'échéance de son inscription antérieure.
- Il a prescrit les formalités concernant la demande de renouvellement annuelle de l'inscription de tout membre au tableau, à savoir que tout membre de l'Ordre doit, au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année, adresser au secrétaire de l'Ordre une demande visant à renouveler son inscription au tableau de l'Ordre, que toute demande à cet effet doit être adressée au secrétaire de l'Ordre au moyen du formulaire de déclaration annuelle et selon le mode prescrit par le secrétaire de l'Ordre, que le secrétaire de l'Ordre ne réinscrit pas au tableau le membre qui n'a toujours pas dûment rempli, le 31 août, le formulaire de déclaration annuelle.
- Il a fixé la prime d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec pour 2011.
- Il a adopté le budget révisé du congrès 2011 des Journées dentaires internationales du Québec pour l'exercice 2011-2012.
- Il a accordé une subvention de 25 000 \$ par année à la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec, et ce, pour les 3 prochaines années.
- Il a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011-2012 et a maintenu le montant de la cotisation pour 2011-2012.
- Il a accueilli la proposition du Dr Jean-Paul Lussier d'actualiser le document sur la profession dentaire au Québec et de prévoir ces travaux au budget 2011.
- Il a nommé le Dr Pierre Duquette à titre de représentant de l'Ordre des dentistes du Québec au sein du comité d'examen du Bureau national d'examen dentaire du Canada.
- Il a nommé la D^{re} Myriam Andrea Feldman, le Dr Pierre Duquette et la D^{re} Michelle Bourassa à titre d'observateurs lors de la tenue de l'examen de l'Ordre des dentistes du Québec en mars 2011.
- Il a nommé la D^{re} Nathalie Morin, représentante de l'Ordre des dentistes du Québec, à titre de membre de l'équipe d'évaluation de la Commission de l'agrément dentaire du Canada pour la visite d'agrément de l'Université de Montréal.
- Il a nommé la D^{re} Nathalie Morin, directrice des services professionnels, à titre de secrétaire du conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes.
- Il a nommé le Dr Jean-Guy Vallée, le Dr Daniel Montminy et le Dr Marius Crête à titre de scrutateurs pour l'élection de l'automne 2010 pour les régions de Montréal, Québec, Laval et Chaudière-Appalaches.
- Il a nommé le Dr Robert Paquin pour présenter, dans le cadre des tournées de conférences de l'Ordre 2011-2012, une conférence portant sur la chirurgie buccale et la D^{re} Stéphane R. Schwartz et le Dr Duy-Dat Vu pour présenter une conférence portant sur la dentisterie pédiatrique.
- Il a nommé le Dr Gilles-E. Lefebvre et le Dr Melvin Schwartz à titre d'observateurs aux réunions de la Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire.
- Il a reconduit les mandats du Dr Gilles Dubé, à titre de président, de M^{me} Anne Dutil et du Dr Emil Shiri, à titre de membres, et a procédé à la nomination de M^{me} Nathalie Hébert à titre de membre du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec.
- À sa réunion ordinaire du 26 novembre 2010, le conseil d'administration a élu 4 membres du comité exécutif pour l'année 2010-2011, à savoir le Dr Gilles-E. Lefebvre, à titre de vice-président, la D^{re} Josée Bellefleur, le Dr Melvin Schwartz et M. Louis Roy à titre de représentant de l'Office des professions.



— Comité exécutif

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité exécutif a tenu 9 réunions ordinaires et 6 réunions extraordinaires.

Principales résolutions

Le comité exécutif a procédé à l'examen préliminaire de plusieurs dossiers qui ont été par la suite étudiés par les membres du conseil d'administration.

- Il a délivré des permis, des permis restrictifs selon l'article 31 de la Loi sur les dentistes et des permis temporaires selon l'article 37 de la Charte de la langue française.
- Il a délivré un permis conformément au Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de dentiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis ou au certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a réinscrit des dentistes sur recommandation du comité d'examens et d'agrèments dentaires à la suite de demandes de réinscription au tableau après plus de 5 ans.
- Il a délivré des certificats de spécialiste.
- Il a accordé des reconnaissances d'équivalence de formation à des candidats formés à l'étranger ou provenant de programmes accrédités par la Commission de l'agrément dentaire du Canada.
- Il a accordé un agrément dentaire au service de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine pour une période de 5 ans et au service de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke pour une période de 5 ans.
- Il a pris des décisions relatives à l'imposition de stages de perfectionnement avec ou sans limitation d'exercice, à l'endroit de dentistes ayant fait l'objet d'une enquête par le comité d'inspection professionnelle ou d'une recommandation en ce sens par le conseil de discipline ou le comité d'examens et d'agrèments dentaires.
- Il a imposé des limitations en vertu de l'article 55.0.1 du Code des professions, avec le consentement des membres.
- Il a présenté à chacune des réunions ordinaires un rapport de suivi sur les dossiers suivants :
 - la modernisation de la pratique professionnelle en cabinet dentaire et en santé publique;
 - la modernisation de la Loi sur la denturologie;
 - l'avenant à l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles avec la France.
- Il a nommé la D^{re} Nathalie Morin à titre de déléguée et le D^r Yves Ayotte à titre de délégué substitut au Conseil québécois d'agrément, et ce, pour un mandat de 2 ans.
- Il a accordé des crédits supplémentaires conformément au pouvoir qui lui est délégué par le conseil d'administration.
- Il a examiné les projets de règlement devant être acheminés au conseil d'administration.
- Il a étudié les candidatures en vue de la nomination des membres du comité des jeunes membres, du conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes, du comité de révision, du comité de formation dentaire continue, du comité de vérification et du comité d'admission de l'Ordre des dentistes du Québec, et en a fait la recommandation au conseil d'administration.
- Il a étudié les prévisions budgétaires 2011-2012 et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration.

Les membres du comité au 31 mars 2011

D^{re} Diane Legault, présidente

D^r Gilles E. Lefebvre, vice-président

D^{re} Josée Bellefleur

D^r Melvin Schwartz

M. Louis Roy, nommé par l'Office
des professions du Québec



— Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance d'un permis

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	2	2	0	0
Hors du Canada	1	1	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

3

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	7	0	15	0

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0



Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	1
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

7

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

— Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance d'un certificat de spécialiste

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	1	1	0	0
Hors du Canada	9	9	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

10

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.



Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

L'Ordre des dentistes du Québec poursuit ses efforts en vue d'améliorer ses processus et de faciliter la reconnaissance des équivalences de même que la délivrance de permis et de certificats de spécialiste aux candidats à l'exercice de la profession formés hors du Québec.

Ainsi, le Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de dentiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis ou au certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec est entré en vigueur à l'automne 2010. Ce règlement a été adopté afin de mettre en œuvre le chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur, dans le but d'éliminer les obstacles à la mobilité au sein du Canada. Le conseil d'administration a de plus adopté un formulaire de certificat de bonne conduite national qui participe à la simplification du processus pour les dentistes des autres provinces et territoires canadiens désirant exercer la profession au Québec.

Dans le même ordre d'idées, l'Ordre a conclu une entente avec le Bureau national d'examen dentaire du Canada en vertu de l'article 86.0.1 du Code des professions afin de faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications exigées pour la délivrance des permis. Depuis janvier 2011, cet organisme administre pour le compte de tous les organismes de réglementation dentaire canadiens, dont l'Ordre des dentistes du Québec, le processus d'évaluation de la formation des candidats formés à l'étranger, assurant ainsi leur mobilité au sein du Canada.

Tout en mettant en place des règles de transition protégeant les droits des candidats qui ont entrepris le processus de reconnaissance de leur formation auprès de l'Ordre, mais qui ne l'auraient pas complété avant janvier 2011, ce dernier leur a offert un quatrième atelier préparatoire afin de les familiariser avec les types d'examens cliniques qu'ils doivent réussir pour obtenir cette équivalence. L'atelier a eu lieu en septembre 2010 et, à l'issue des évaluations cliniques de l'automne, qui ont constitué les dernières évaluations faites par l'Ordre à la suite de l'entente conclue avec le Bureau national d'examen dentaire du Canada, 7 candidats ont vu leur formation reconnue comme équivalente à celle des candidats issus des universités québécoises : des permis leur seront délivrés au cours du prochain exercice.

Pour terminer, le Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre des dentistes du Québec est toujours à l'étude auprès de l'Office des professions du Québec. Dès son entrée en vigueur, prévue prochainement, ce règlement viendra intensifier les efforts de l'Ordre en matière de reconnaissance des qualifications des dentistes formés hors du Québec en permettant la mise en œuvre du Processus canadien uniforme d'agrément des spécialistes dentaires formés à l'étranger et de délivrance de permis d'exercice, signé par l'Ordre en 2007.



— Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	22	22	0	0
De permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Demandes de délivrance de permis de mêmes types en vertu de lois particulières	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis restrictif – article 31 de la Loi sur les dentistes	28	28	0	0
Autorisation spéciale – article 33 du Code des professions	0	0	0	0
Temporaire – article 40 de la Charte de la langue française	0	0	0	0



— Délivrance des permis

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 184 du Code des professions	134	134	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis	2	2	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis	6	6	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0	0	0	0

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Candidats	Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	142
Ayant amorcé le processus	166



— Délivrance des certificats de spécialiste

Nombre d'activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 184 du Code des professions	7	7	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	10	10	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	0	0	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0	0	0	0

Autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste

Candidats	Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	17
Ayant amorcé le processus	42



— Comité d'admission

Conformément au Code des professions, le conseil d'administration a créé le comité d'admission et lui a délégué, dans certains cas, le pouvoir d'examiner et de décider des candidatures à l'exercice de la profession. Ainsi, depuis janvier 2011, le comité d'admission a réinscrit des membres au tableau de l'Ordre et a délivré de nouveaux permis, des permis restrictifs selon l'article 31 de la Loi sur les dentistes et des certificats de spécialiste.

Le comité d'admission a tenu 2 conférences téléphoniques.

Les membres du comité au 31 mars 2011

D^{re} Myriam Andrea Feldman

D^{re} Danielle Robert

— Comité de la formation

Bien qu'il existe un règlement sur le comité de la formation des dentistes, le comité n'a jamais siégé. Toutefois, le mandat qui lui était dévolu est exercé par le comité d'examens et d'agrément dentaires, par le comité de formation dentaire continue et par la Commission de l'agrément dentaire du Canada.

Ensemble, ces entités entretiennent un riche dialogue avec les facultés dentaires du Québec et les sociétés dentaires régionales en vue de répondre aux nouveaux besoins, tant en ce qui a trait aux objectifs des programmes de formation qu'aux modalités de délivrance de permis et aux normes d'équivalence de diplôme ou de formation.

— Comité d'examens et d'agrément dentaires

À la suite de la création du comité d'admission et étant donné que le processus d'évaluation des équivalences de formation des candidats formés à l'étranger est administré depuis janvier 2011 par le Bureau national d'examen dentaire du Canada pour le compte de l'Ordre des dentistes du Québec, le mandat du comité d'examens et d'agrément dentaires fera l'objet d'une révision au cours du prochain exercice. Certaines de ses attributions demeurent dont, notamment, la gestion du processus d'agrément des services ou départements dentaires hospitaliers du Québec selon les normes établies par l'Ordre des dentistes du Québec.

Quarante-huit (48) candidats se sont présentés à l'examen d'évaluation des connaissances fondamentales en dentisterie, qui a eu lieu en avril 2010. Les examens d'évaluation du jugement clinique et des habiletés cliniques ont eu lieu en octobre 2010. Vingt-sept (27) candidats se sont présentés à l'examen d'évaluation du jugement clinique et le même nombre de candidats ont participé à l'examen d'évaluation des habiletés cliniques. Au terme de ces évaluations, le comité a recommandé au comité exécutif la reconnaissance de l'équivalence de formation de 7 candidats.

Le comité d'examens et d'agrément dentaires a tenu 11 conférences téléphoniques en 2010-2011.

Les membres du comité au 31 mars 2011

D^{re} Lise Payant, présidente

D^{re} Myriam Andrea Feldman

D^r Melvin Schwartz

D^r Hilal Sirhan

D^r René Voyer



— Garantie contre la responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2011

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie de base (\$)	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance FARPODQ – membres assurés individuellement	3 212	2 000 000	Aucune limite annuelle

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classes de membres.

Répartition des membres exerçant en société inscrits au 31 mars 2011

Moyens de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie de base (\$)	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Membres assurés pour une seule société	975	2 000 000	Aucune limite annuelle
Membres assurés pour plus d'une société	43	3 000 000	Aucune limite annuelle

— Comptabilité en fidéicommiss et fonds d'indemnisation

L'Ordre des dentistes du Québec a approuvé en principe le projet de Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des dentistes et consultera ses membres. Il a de plus approuvé en principe le projet de Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des dentistes du Québec.



— Syndic

Le syndic peut faire enquête lorsqu'il est informé du fait qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic peut également concilier les différends entre toute personne et un dentiste relativement aux comptes d'honoraires professionnels.

Nombre de dossiers

Dossiers ouverts durant la période	240
Total des membres visés par ces dossiers	202
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	13
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	221

Nombre de décisions

Décisions de porter plainte	12
Décisions de ne pas porter plainte	239

Syndic

D^r Paul Morin

Syndics adjoints

D^r Pierre Lafleur

D^r Guy Auger

Syndic correspondant

Aucun

Statistiques 2010-2011

Dossiers d'enquête ouverts : 240

	TOTAL	DO	ENDO	ORTHO	CHIR	PF	PA	HON	COMP	DIAG	A. 128	IMPL	PUB	ANEST	PÉDO	PARO	HYG
Avril	30	4	1	1	2	4	3	3	5	4	-	-	2	-	1	-	-
Mai	20	1	-	-	2	2	1	2	3	7	-	-	1	-	-	1	-
Juin	25	6	-	-	-	4	-	2	3	7	-	1	2	-	-	-	-
Juillet	14	1	1	1	-	3	-	3	3	1	-	-	-	-	-	-	1
Août	17	1	1	-	2	4	3	1	2	1	2	-	-	-	-	-	-
Septembre	18	2	2	-	1	1	-	2	4	4	-	1	-	1	-	-	-
Octobre	17	1	-	-	-	1	1	3	4	4	-	2	1	-	-	-	-
Novembre	16	1	1	2	-	1	1	2	4	3	-	-	1	-	-	-	-
Décembre	10	2	-	1	-	1	-	2	2	-	-	1	-	-	-	-	1
Janvier	22	2	3	-	3	2	1	2	6	2	-	1	-	-	-	-	-
Février	17	1	2	1	2	4	1	1	3	1	-	-	-	1	-	-	-
Mars	34	1	3	2	1	3	2	2	11	-	-	4	5	-	-	-	-

DO Dentisterie opératoire
ENDO Endodontie
ORTHO Orthodontie
CHIR Chirurgie

PF Prothèse fixe
PA Prothèse amovible
HON Honoraires
COMP Comportement

DIAG Diagnostic
A. 128 Article 128
IMPL Implant
PUB Publicité

ANEST Anesthésie
PÉDO Pédiodontie
PARO Parodontie
HYG Hygiène



— Conseil de discipline

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou par toute autre personne concernant un dentiste à la suite d'une infraction commise au Code des professions, à la Loi sur les dentistes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des dentistes.

Le conseil de discipline a tenu 38 audiences¹ durant l'exercice 2010-2011.

Nombre de plaintes dont l'audience est complétée par le conseil

Nature de la plainte	Portées par le syndic ou le syndic adjoint	Portées par toute autre personne
Comportement et intégrité	3	0
Diagnostics et/ou traitements contraires aux normes scientifiques	16	0
Défaut de collaborer à une enquête du syndic et de répondre au syndic	0	0
Tolérance d'exercice illégal	0	0
Publicité	0	0

Nombre de décisions du conseil

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	13
Imposant une sanction	5
Diverses requêtes (arrêt des procédures, intervention, radiation ou limitation immédiate et provisoire, récusation, amendement, révision des déboursés, objection à la preuve, etc.)	16

¹ En vertu du Règlement 2008 sur les rapports annuels, le mot « audience » réfère à une réunion où les membres du conseil se sont réunis pour entendre un dossier. Une même audience peut durer plusieurs jours et il peut y avoir plusieurs audiences dans une même journée. À l'Ordre des dentistes du Québec, nous calculons une seule fois l'audience de dossiers réunis lorsqu'ils concernent un même professionnel. De plus, lorsqu'une audience dure plusieurs jours (consécutifs ou non) pendant un même trimestre, nous ne calculons l'audience qu'une seule fois.



Nombres de sanctions imposées par le conseil

Nature de la sanction

Réprimande	1
Révocation de permis	4 ²
Radiation temporaire ou permanente	6 ³
Limitation ou suspension	2
Amende	10
Publication d'avis	10
Déboursés	17

Nombre de recommandations du conseil au conseil d'administration et de décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision

Recommandations du conseil au conseil d'administration Stage : stage en diagnostic, stage de perfectionnement en tenue des dossiers, stage de perfectionnement en endodontie	3
Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil Stage : stage en diagnostic, stage de perfectionnement en tenue des dossiers, stage de perfectionnement en endodontie	3
Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	31

Nombre de décisions du Tribunal des professions

Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	4
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	3

Les membres du conseil au 31 mars 2011

M ^e Pierre Linteau, président	D ^r Marc Boisvert	D ^{re} Sylvie Forrest	D ^r Jean-Yves Legault
M ^e Paule Gauthier, présidente	D ^{re} Suzanne Boivin	D ^r André Fournier	D ^r Donald Létourneau
M ^e Delpha Bélanger, président suppléant	D ^r Hervé Cocaud	D ^r Jean-François Gravel	D ^{re} Xuan-Quyen Nguyen
M ^e Serge Vermette, président suppléant	D ^r Jacques Coderre	D ^r Arthur J. Greenspoon	D ^r Robert Paquin
D ^r Denis Abergel	D ^r Louis-Bernard Courchesne	D ^r Hubert R. LaBelle	D ^{re} Marie-Josée Perron
D ^{re} Lara Bastouli	D ^{re} Micheline Daoust	D ^r Daniel Lacombe	D ^r William Steinman
D ^r Sasan Bayat-Makou	D ^r Sylvain Desranleau	D ^r Sylvain Laforte	D ^{re} Evangelia Valavanis
D ^r Robert P. Beauregard	D ^r Robert Dorion	D ^{re} Jacynthe Larivée	D ^r Jean-Guy Vallée
	D ^{re} Josée-Anne Dulude	D ^r Gérald Q. Le	D ^r Duy-Dat Vu

² Il s'agit du même professionnel impliqué dans 4 dossiers disciplinaires.

³ Trois (3) dossiers disciplinaires concernent le même professionnel.



— Comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle a tenu 10 réunions en 2010-2011.

Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession de l'Ordre des dentistes du Québec a pour objectif de faire la visite d'environ 650 dentistes annuellement. Une visite d'inspection générale vise à évaluer tous les aspects de l'exercice de la profession.

Nombre de vérifications (visites régulières)

Membres visités	651
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	651
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	651
Rapports de vérification produits à la suite d'une visite	651
Rapports de vérification produits à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

Nombre d'enquêtes sur la compétence

Membres ayant fait l'objet d'une enquête	42
Rapports d'enquête produits	60
Visites de contrôle	40
Rapports de visite de contrôle	44

Nombre de recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles - Pour les domaines du diagnostic, de la tenue de dossiers, de l'endodontie, de l'orthodontie et de la dentisterie opératoire	15
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles - Pour les domaines de l'endodontie, des restaurations en céramique (CEREC), de la prothèse partielle fixe et de l'implantologie	6
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles - Pour les domaines du diagnostic, de la tenue de dossiers et de la dentisterie opératoire	2
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0



Nombre de décisions du conseil d'administration

Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	21
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5^e alinéa de l'article 112 du Code des professions

3

Les membres du comité au 31 mars 2011

D ^r Carmin H. Lefebvre, président	D ^r Stéfan Haas-Jean
D ^r Nareg Apelian	D ^{re} Danielle Talbot
D ^r Marc Desautels	D ^{re} Nathalie Morin, secrétaire du comité d'inspection professionnelle, nommée par le conseil d'administration



— Comité de révision

Le comité de révision a tenu 5 réunions ordinaires et aucune réunion extraordinaire.

Nombre de demandes d'avis

Reçues	20
Présentées hors délai	0

Nombre d'avis rendus

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	20
Suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
Suggérant au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic ad hoc, peut porter plainte	0

Les membres du comité au 31 mars 2011

Nommés par le conseil
d'administration

D^r Michel Caty, président

D^{re} Sophie Arpin

D^r François Blondeau

D^{re} Nancy Lalancette

Nommés par l'Office des
professions du Québec

M^{me} Monick Coupal

M. Pierre Delisle

— Conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des dentistes, le conseil décide des différends entre toute personne et un dentiste sur le montant d'un compte pour services professionnels.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes a été saisi d'une demande d'arbitrage qui sera décidée au cours du prochain exercice.

Les membres du conseil au 31 mars 2011

D^r André Savard, président

D^r Arthur Greenspoon

D^r Guy Lafrance

D^{re} Isabelle Solis

M^{me} Monick Coupal



— Comité de la formation dentaire continue

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire, en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions.

Toutefois, l'Ordre a adopté une Politique sur la formation dentaire continue en 2002, qui a été mise à jour en septembre 2008 pour simplifier la déclaration annuelle des membres. Le cadre de référence de cette politique a été maintenu à 90 unités sur une période de 3 ans. Cette Politique sur la formation dentaire continue est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009.

Des programmes d'activités scientifiques sont organisés annuellement par 16 sociétés dentaires, 8 associations de spécialistes, 11 cercles d'étude, les Journées dentaires internationales du Québec et 3 facultés québécoises. Au total, 259 journées d'activités ont été offertes par ces organismes et 13 369 inscriptions ont été enregistrées.

Activités de formation continue facultatives tenues par l'Ordre

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Les urgences médicales en cabinet dentaire	6	1 047
L'inspection professionnelle et la tenue de dossiers	6	1 075

Les membres du comité au 31 mars 2011

D^r Gérald Albert, président

D^r Ian Lauzon

D^r Pierre Boisvert

D^r Robert A. Charbonneau

D^{re} Mélanie Gagné-Tremblay



— Comité d'éthique et de déontologie

Le comité d'éthique et de déontologie a pour fonction de mener des études et de formuler des recommandations à l'égard d'enjeux soumis par le conseil d'administration relativement à des problématiques d'ordre éthique et déontologique.

Six (6) réunions ordinaires ont eu lieu.

Le 28 mai 2010, le comité d'éthique et de déontologie s'est vu confier le mandat de procéder aux travaux de révision et de rédaction des amendements au Code de déontologie des dentistes.

Le 8 septembre 2010, le comité d'éthique et de déontologie a recommandé au conseil d'administration l'adoption de la Politique relative aux ententes de partenariat de l'Ordre des dentistes du Québec.

Les membres du comité au 31 mars 2011

M. Louis Roy, président et administrateur
nommé par l'Office des professions
du Québec

D^r NgocTuan Dinh

D^r Christian Fortin

D^r Gilles-E. Lefebvre

D^r André Phaneuf

M^{me} Andrée Duplantie, conseillère en
éthique et en déontologie

— Exercice illégal et usurpation de titre réservé

Durant l'exercice financier 2010-2011, il n'y a eu aucune enquête complétée, aucune poursuite pénale intentée et aucun jugement rendu portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé. Aucune amende n'a été imposée.



— Comité de vérification

■ La mission du comité de vérification a été définie de la façon suivante :

- assurer une surveillance efficace des activités financières de l'Ordre des dentistes du Québec et identifier les risques de pertes qu'il encourt;
- donner des avis au conseil d'administration et conseiller la direction sur la substance et la présentation de l'information financière;
- veiller au respect et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne;
- identifier les principaux risques auxquels l'Ordre est exposé et s'assurer que des techniques appropriées de gestion des risques sont mises en place;
- définir, aux fins de recommandation, le taux annuel d'augmentation des salaires;
- examiner les prévisions budgétaires annuelles, s'assurer que les orientations prises par le conseil d'administration sont respectées et faire les recommandations appropriées au comité exécutif qui, après examen, recommande leur adoption au conseil d'administration;
- étudier l'évolution des dépenses sur une base trimestrielle en fonction des prévisions budgétaires et faire rapport au conseil d'administration;
- recommander la désignation de l'auditeur externe au conseil d'administration, pour une recommandation finale à l'assemblée générale des membres;
- réviser et approuver le coût estimatif de l'audit externe et des services d'expertise requis en comptabilité;
- s'assurer de l'indépendance de l'auditeur externe;
- réviser, analyser et approuver, de concert avec le directeur général et secrétaire, le directeur des services administratifs et l'auditeur externe, les états financiers annuels audités que le directeur général et secrétaire dépose à la réunion du conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle pour présentation à cette assemblée;
- s'assurer que les surplus réservés sont investis en conformité avec la Politique de placements de l'Ordre des dentistes du Québec;
- exécuter les autres mandats que lui confie le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, le comité de vérification a tenu 5 réunions.

Les membres du comité au 31 mars 2011

D^r Luc Gravel, président

D^{re} Josée Bellefleur

D^r Guy Lafrance

D^r Peter C. White

M. Pierre Delisle

— Renseignements généraux

Nombre de permis délivrés

Catégories de permis

Régulier	139
Permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	22
Permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	28

Nombre de certificats de spécialiste délivrés

Classes de spécialité

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	3
Dentisterie pédiatrique	1
Endodontie	2
Médecine buccale	0
Orthodontie	3
Parodontie	7
Pathologie buccale et maxillo-faciale	0
Prosthodontie	1
Radiologie buccale et maxillo-faciale	0
Santé dentaire communautaire	0

Nombre d'autorisations spéciales

Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période	4 606
--	-------

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

Hommes	2 694
Femmes	1 912



Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période

Régions administratives	
1 Bas-Saint-Laurent	72
2 Saguenay–Lac-Saint-Jean	129
3 Capitale-Nationale	474
4 Mauricie	179
5 Estrie	134
6 Montréal	1 676
7 Outaouais	146
8 Abitibi-Témiscamingue	45
9 Côte-Nord	47
10 Nord-du-Québec	27
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	29
12 Chaudière-Appalaches	156
13 Laval	237
14 Lanaudière	197
15 Laurentides	267
16 Montérégie	677
17 Centre-du-Québec	0
18 Hors du Québec	114

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle

Classes de membres établies aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle		Cotisation supplémentaire	
		Montant	Date du versement (aaaa/mm/jj)	Montant	Date du versement (aaaa/mm/jj)
Généralistes et spécialistes	4 397	1 160 \$	2010/07/01	0 \$	-
Résidents	67	175 \$	2010/07/01	100 \$	2010/07/01
Membres honoraires ayant plus de 50 ans de pratique et anciens présidents	42	0 \$	2010/07/01	0 \$	-
Retraités	100	174 \$	2010/07/01	0 \$	-

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

Un permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	14
Un permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	23
Un permis restrictif temporaire (article 42.1 – Code des professions)	0
Un permis spécial (article 42.2 – Code des professions)	0



Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie

Catégories de permis

Permis sans certificat de spécialiste	4 118
Permis avec certificat de spécialiste	488

Un membre peut détenir un certificat dans plus d'une spécialité.

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un certificat de spécialiste selon la classe

Classes de spécialité

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	95
Dentisterie pédiatrique	54
Endodontie	39
Médecine buccale	16
Orthodontie	148
Parodontie	72
Pathologie buccale et maxillo-faciale	6
Prosthodontie	58
Radiologie buccale et maxillo-faciale	3
Santé dentaire communautaire	15

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société

Société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL)	58
Société par actions	988

Nombre d'inscriptions au tableau

Total des inscriptions	4 322
Premières inscriptions	153

Nombre d'inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	54
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1



Nombre de radiations du tableau

Motifs de la radiation

Disciplinaire	4
Administrative	8

Il s'agit des radiations ordonnées au cours de l'exercice par les instances de l'Ordre.

Nombre de suspensions ou de révocations de permis

Catégories de permis	Suspensions	Révocations
Permis régulier	0	1
Permis restrictif	0	0

Nombre de certificats de spécialiste révoqués

Aucun certificat de spécialiste révoqué selon la classe

Personnel permanent

au 31 mars 2011

Direction générale

M^e Caroline Daoust
Directrice générale et secrétaire

Sylvie Morin
Adjointe administrative

Angélique Courchesne
Secrétaire

Direction de l'admission au tableau et greffes

M^e Marisol Miró
Secrétaire adjointe

Carole Pigeon
Responsable – admission et tableau

Chantal Bélec
Secrétaire de direction –
équivalences

M^e France Gauthier
Secrétaire du conseil de discipline

Direction des services administratifs

Sylvie Barbeau
Directrice et secrétaire du comité
de vérification

Michelle Giusti
Technicienne aux services
administratifs

Sylvain Gagné
Responsable – informatique

Vlad Davidescu
Analyste technique – informatique

Martin Allard
Technicien en administration

Ginette Bellemare
Réceptionniste

Élaine Thibault
Commis

Direction du bureau du syndic

D^r Paul Morin
Syndic

D^r Pierre Lafleur
Syndic adjoint

D^r Guy Auger
Syndic adjoint

Nicole Dansereau
Secrétaire de direction

Joëlle Barbeau
Responsable – traitement
des plaintes

Claire Bernier
Secrétaire

Huguette Bégin
Secrétaire

Diane Voizard
Secrétaire

Direction des services professionnels

D^{re} Nathalie Morin
Directrice et secrétaire du comité
d'inspection professionnelle

D^r Yves C. Ayotte
Directeur adjoint

Lucie Francoeur
Secrétaire de direction – inspection
professionnelle

Stéphanie Parent
Secrétaire – inspection
professionnelle

Chantal Lamarre
Secrétaire de direction – formation
professionnelle et exercice en société

Direction des affaires publiques et des communications

Carole Erdelyon
Directrice

Nathalie Chassé
Secrétaire de direction

Josée Chouinard
Responsable – gestion des
documents

Johanne Erdelyon
Coordonnatrice – *Journal de l'Ordre
des dentistes du Québec*

Félix Malboeuf
Webmestre

Direction des Journées dentaires

D^r Denis Forest
Directeur

D^r Jonathan H. Lang
Directeur adjoint

Marie Tétreault
Adjointe administrative

Sophie Thibault
Secrétaire

— États financiers au 31 mars 2011

Rapport de l'auditeur indépendant	32
États financiers	
Revenus et dépenses	33
Évolution des actifs nets	34
Flux de trésorerie	35
Bilan	36
Notes complémentaires	37
Renseignements supplémentaires	44

Rapport de l'auditeur indépendant

À la présidente et aux membres de
l'Ordre des dentistes du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des dentistes du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

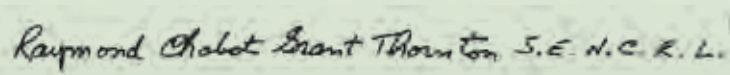
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des dentistes du Québec au 31 mars 2011 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Montréal

Le 21 avril 2011

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 14557

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	Budget initial	2011	2010
	\$	\$	\$
Revenus			
Revenus généraux	5 712 770	5 678 592	5 583 972
Admission à l'exercice et au tableau	325 000	430 683	478 014
Greffes	75 000	176 300	114 606
Pratique illégale	5 000	330	330
Affaires publiques et communications	200 000	270 771	197 348
Journées dentaires internationales du Québec	2 365 000	2 236 676	2 117 228
	8 682 770	8 793 352	8 491 498
Dépenses			
Inspection professionnelle	1 105 934	1 007 182	1 010 853
Formation continue	175 918	153 520	148 101
Admission à l'exercice et au tableau	652 657	635 183	596 870
Syndic	1 331 385	1 317 917	1 301 368
Greffes	411 918	330 817	366 604
Pratique illégale	35 000	6 718	8 316
Affaires publiques et communications	1 004 088	882 613	839 537
Finances et administration	851 544	824 704	780 788
Direction générale	1 257 385	1 076 294	1 242 647
Contributions et subventions	219 682	218 620	194 169
Journées dentaires internationales du Québec	1 664 806	1 663 852	1 597 082
	8 710 317	8 117 420	8 086 335
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(27 547)	675 932	405 163

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et les notes 4 et 7 fournissent d'autres informations sur les revenus et dépenses.

États financiers

Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

					2011
	Réserve générale (a)	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration (b)	Investis en immobilisations	Actifs nets Non affectés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	750 000	400 000	241 002	2 327 646	3 718 648
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses			(99 539)	775 471	675 932
Investissement en immobilisations			76 380	(76 380)	
Variations de la juste valeur des coupons d'obligations				12 602	12 602
Solde à la fin	750 000	400 000	217 843	3 039 339	4 407 182

					2010
	Réserve générale (a)	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration (b)	Investis en immobilisations	Actifs nets Non affectés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	750 000	400 000	282 199	1 853 342	3 285 541
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses			(117 884)	523 047	405 163
Investissement en immobilisations			76 687	(76 687)	
Variations de la juste valeur des coupons d'obligations				27 944	27 944
Solde à la fin	750 000	400 000	241 002	2 327 646	3 718 648

(a) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en novembre 2002.

(b) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en mars 2008.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011 \$	2010 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	675 932	405 163
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	99 539	117 884
Revenus de placements capitalisés aux coupons d'obligations	(187 745)	(182 530)
Variations d'éléments du fonds de roulement	(141 187)	(131 971)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	446 539	208 546
Activités d'investissement		
Acquisitions de coupons d'obligations	(578 460)	(504 215)
Échéances de coupons d'obligations	578 460	504 215
Immobilisations	(76 380)	(76 687)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(76 380)	(76 687)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	370 159	131 859
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 259 432	2 127 573
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 629 591	2 259 432
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	412 167	568 563
Fonds communs de liquidités	2 217 424	1 690 869
	2 629 591	2 259 432

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers

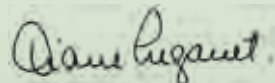
Bilan

au 31 mars 2011

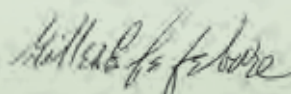
	2011 \$	2010 \$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	412 167	568 563
Fonds communs de liquidités	2 217 424	1 690 869
Débiteurs	399 368	248 866
Frais payés d'avance (note 5)	604 108	572 495
	3 633 067	3 080 793
Coupons d'obligations (note 6)	4 353 655	4 153 308
Immobilisations (note 7)	217 843	241 002
	8 204 565	7 475 103
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	711 318	715 856
Revenus reportés (note 9)	3 086 065	3 040 599
	3 797 383	3 756 455
Actifs nets		
Réserve générale	750 000	750 000
Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration	400 000	400 000
Investis en immobilisations	217 843	241 002
Non affectés	3 039 339	2 327 646
	4 407 182	3 718 648
	8 204 565	7 475 103

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

Notes complémentaires

au 31 mars 2011

1 Statuts et objectif de l'organisme

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les dentistes, chapitre D-3 des lois du Québec, a pour principale mission d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu comme un organisme sans but lucratif.

2 Budget

Les montants présentés à l'état des revenus et dépenses dans la colonne Budget initial sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 12 mars 2010.

3 Conventions comptables

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses et présentés au poste Finances et administration. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après :

■ Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

L'encaisse et les fonds communs de liquidités sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses. La juste valeur des placements a été établie selon le dernier cours acheteur;

■ Prêts et créances :

Les débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses;

Notes complémentaires

au 31 mars 2011

3 Conventions comptables (suite)

■ Actifs financiers disponibles à la vente :

Les coupons d'obligations sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur. Les gains latents ou les pertes latentes afférents sont comptabilisés à l'état de l'évolution des actifs nets jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une perte de valeur, le gain ou la perte cumulé dans l'état de l'évolution des actifs nets est alors reclassé dans l'état des revenus et dépenses au poste Revenus nets de placements;

■ Autres passifs financiers :

Les créiteurs sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Constatation des revenus

Les principaux revenus de l'Ordre sont les suivants :

■ Contributions des membres :

Les contributions des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée générale annuelle, sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent;

■ *Journal de l'Ordre* et épreuves d'équivalence :

Les revenus provenant du *Journal de l'Ordre* et des épreuves d'équivalence sont constatés respectivement au moment de la publication du journal et lors de la tenue des épreuves d'équivalence;

■ Journées dentaires internationales du Québec :

Les revenus provenant des Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) sont constatés à la date de présentation des JDIQ. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2010 sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses de l'exercice. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2011 sont reportées à l'exercice subséquent à titre de frais payés d'avance ou de revenus reportés.

En ce qui concerne les revenus susmentionnés, ils sont comptabilisés lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré;

■ Revenus de placements :

Les revenus de placements représentent des revenus d'intérêts. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;

■ Dons reçus sous forme de services :

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Notes complémentaires

au 31 mars 2011

3 Conventions comptables (suite)

Ventilation des dépenses

Les dépenses directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux activités suivantes : inspection professionnelle, formation continue, admission à l'exercice et au tableau, syndic, greffes, affaires publiques et communications, finances et administration, direction générale et JDIO. Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Dépenses liées à la formation du personnel, aux assurances, aux abonnements, aux services informatiques, aux fournitures de bureau, au téléphone, au service de cafétéria et à l'amortissement des immobilisations – selon le nombre d'employés affectés;
- Dépenses liées aux charges locatives et taxes municipales – selon la superficie utilisée;
- Dépenses liées aux envois postaux et aux imprimés – selon les taux d'utilisation des activités.

Dépenses de loyer

L'Ordre constate les dépenses de loyer selon la méthode de l'amortissement linéaire selon laquelle le montant total des charges de loyer est réparti également sur la durée du bail, créant ainsi une portion de loyer à payer.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	Taux
Équipement informatique	25 %
Mobilier et équipement de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 % et 25 %

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (ci-après le « Fonds ») et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 10.

Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec

L'Ordre exerce une influence notable sur la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec en vertu de sa capacité d'avoir un certain nombre de représentants au conseil d'administration. La Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec a été créée afin de promouvoir les bienfaits d'une bonne santé buccodentaire auprès des Québécois, d'éduquer la population relativement aux mesures de prévention des maladies buccodentaires, de soutenir les projets de recherche portant sur la santé buccodentaire et de promouvoir l'intérêt et l'avancement de la médecine dentaire en octroyant des bourses d'excellence ou des subventions.

La Fondation est constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Actuellement, les sommes disponibles totalisent environ 511 000 \$.

Notes complémentaires

au 31 mars 2011

4 Informations sur les revenus et dépenses

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	2011 \$	2010 \$
Inspection professionnelle	138 224	142 087
Formation continue	37 073	37 004
Admission à l'exercice et au tableau	129 119	126 120
Syndic	217 373	216 946
Greffes	70 868	73 475
Affaires publiques et communications	138 036	133 658
Finances et administration	153 909	153 465
Direction générale	150 282	158 854
Journées dentaires internationales du Québec	122 461	132 165
	1 157 345	1 173 774

Charges de retraite

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 119 362 \$ à titre de contributions à ce régime (128 978 \$ en 2010).

5 Frais payés d'avance

	2011 \$	2010 \$
Taxes, entretien et assurances	64 468	112 184
Journées dentaires internationales du Québec	539 640	460 311
	604 108	572 495

6 Coupons d'obligations et revenus de placements

Les taux d'intérêt à l'égard des coupons d'obligations varient de 4,11 % à 5,51 % (4,11 % à 6,32 % en 2010) et les échéances s'échelonnent de juin 2011 à octobre 2021. Ces coupons sont garantis par la province de Québec.

Le taux de rendement moyen des obligations est de 4,5 % (4,75 % en 2010).

La valeur capitalisée des coupons d'obligations est de 4 198 513 \$ au 31 mars 2011 (4 010 767 \$ au 31 mars 2010).

Les revenus de placements se répartissent comme suit :

	2011 \$	2010 \$
Intérêts sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction	27 354	14 260
Intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente	187 745	182 530
	215 099	196 790

Notes complémentaires

au 31 mars 2011

7 Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2011 Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	365 389	270 233	95 156
Mobilier et équipement de bureau	318 388	208 902	109 486
Améliorations locatives	81 030	67 829	13 201
	764 807	546 964	217 843

	Coût	Amortissement cumulé	2010 Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	299 658	209 032	90 626
Mobilier et équipement de bureau	307 739	179 031	128 708
Améliorations locatives	81 030	59 362	21 668
	688 427	447 425	241 002

La dépense d'amortissement de l'exercice s'élève à 99 539 \$ (117 884 \$ en 2010).

8 Crédoiteurs

	2011 \$	2010 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	290 674	343 586
Salaires, vacances, retenues à la source et contributions	240 037	203 532
Taxes à la consommation	180 607	168 738
	711 318	715 856

9 Revenus reportés

	2011 \$	2010 \$
Contributions des membres	1 291 306	1 268 940
Épreuves d'équivalence		120 000
Journées dentaires internationales du Québec	1 794 759	1 651 659
	3 086 065	3 040 599

Notes complémentaires

au 31 mars 2011

10 Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2010 :

	2010 \$	2009 \$
Total de l'actif	22 349 926	22 109 027
Total du passif	15 428 115	15 290 855
Actifs nets	6 921 811	6 818 172
Revenus	5 177 817	4 511 974
Dépenses	5 087 299	4 478 207
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 247 982	914 558
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(826 831)	(468 583)

Informations sur les opérations :

	2011 \$	2010 \$
Frais de gestion (inclus dans les revenus généraux)	252 400	247 678
Débiteurs	154 007	83 049

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

11 Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers, et risques financiers

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de marché

■ Risque de taux d'intérêt :

Les coupons d'obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'Ordre n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Notes complémentaires

au 31 mars 2011

11 Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers, et risques financiers (suite)

■ Autre risque de prix :

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers fluctuent en fonction des variations des prix du marché. L'Ordre est exposé à l'autre risque de prix en raison des placements en fonds communs de liquidités et des coupons d'obligations.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'Ordre exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé.

Le risque de crédit de l'Ordre provient principalement des débiteurs. L'Ordre n'exige pas de garantie de ses membres. De plus, le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Ordre aux créances douteuses n'est pas importante.

L'encaisse et les fonds communs de liquidités proviennent d'une institution financière reconnue et les coupons d'obligations sont de la province de Québec. L'Ordre considère que ces actifs financiers sont à faible risque de perte.

12 Politiques et procédures de gestion du capital

Le capital de l'Ordre est composé des actifs nets au montant de 4 407 182 \$ au 31 mars 2011 (3 718 648 \$ au 31 mars 2010).

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, la gestion de son capital consiste à exécuter sa mission.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

13 Engagements

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en décembre 2013, à verser une somme de 850 182 \$ pour des locaux à bureaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 309 157 \$ en 2012 et 2013, et à 231 868 \$ en 2014.

De plus, l'Ordre bénéficie d'une option de renouvellement de cinq ans dont il pourra se prévaloir en donnant un préavis de neuf mois.

14 Éventualité

L'Ordre fait présentement l'objet de litiges pour un montant total de 600 000 \$. Il est impossible de déterminer le dénouement des litiges. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	Budget initial \$	2011 \$	2010 \$
Revenus			
Revenus généraux			
Contributions des membres	5 217 800	5 179 257	5 107 675
Placements	211 120	215 099	196 790
Frais de gestion et sous-location	283 850	284 236	279 507
	5 712 770	5 678 592	5 583 972
Admission à l'exercice et au tableau			
Permis sur permis – Entente France/Québec	4 500		
Permis sur permis avec BNED	5 000	13 600	
Ateliers préparatoires – équivalences	5 000	8 319	4 962
Études d'équivalence			81 000
Épreuves d'équivalence	207 500	284 597	256 548
Exercice en société	80 000	100 700	113 800
Visites d'agrément	4 000	3 000	
Certificat de spécialité	7 500	7 300	8 100
Lettre de « Bonne conduite »	4 500	6 000	4 498
Liste des membres	7 000	7 167	9 106
	325 000	430 683	478 014
Greffes			
Amendes et frais	75 000	176 300	114 606
Pratique illégale			
Amendes	5 000	330	330
Affaires publiques et communications			
<i>Journal de l'Ordre</i>	200 000	270 771	197 348
Journées dentaires internationales du Québec			
Inscriptions			
Dentistes	135 000	37 343	33 839
Personnel auxiliaire	430 000	400 176	426 181
Cours réservés	550 000	498 549	545 032
Exposants	1 200 000	1 241 223	1 061 176
Commandites	50 000	59 385	51 000
	2 365 000	2 236 676	2 117 228

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	Budget initial \$	2011 \$	2010 \$
Dépenses			
Inspection professionnelle			
Salaires et charges sociales	318 700	314 010	322 553
Salaires des inspecteurs	284 200	284 032	257 250
Frais de déplacement des inspecteurs	42 500	26 924	28 734
Honoraires – enquêtes de compétence	206 750	149 377	164 254
Frais de déplacement – enquêtes de compétence	4 200	2 536	3 053
Comité d'inspection professionnelle	86 300	74 093	83 650
Formation des inspecteurs	18 000	17 986	9 272
Quote-part des frais généraux	145 284	138 224	142 087
	1 105 934	1 007 182	1 010 853
Formation continue			
Salaires et charges sociales	43 000	41 084	40 920
Conférenciers	71 000	69 962	61 487
Comité de formation	22 800	5 401	8 690
Quote-part des frais généraux	39 118	37 073	37 004
	175 918	153 520	148 101
Admission à l'exercice et au tableau			
Salaires et charges sociales	332 200	313 055	278 696
Examen pour le permis	5 500	5 526	7 118
Ateliers préparatoires – équivalences	5 000	8 319	4 962
Épreuves d'équivalence	125 535	149 483	145 424
Développement – examen des spécialistes	6 000	3 281	5 943
Élaboration d'un stage de familiarisation – Entente France/Québec	5 000		
Comité d'examens et d'agréments dentaires	10 300	189	9 432
Visites d'agrément	7 000	5 899	
Cérémonies d'assermentation	21 000	20 312	19 175
Quote-part des frais généraux	135 122	129 119	126 120
	652 657	635 183	596 870
Syndic			
Salaires et charges sociales	724 700	708 872	692 782
Honoraires professionnels	250 000	273 792	276 903
Experts et témoins	130 000	117 880	114 737
Quote-part des frais généraux	226 685	217 373	216 946
	1 331 385	1 317 917	1 301 368

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	Budget initial	2011	2010
	\$	\$	\$
Dépenses (suite)			
Greffes			
Salaires et charges sociales	110 750	99 455	116 171
Conseil de discipline	141 000	105 726	124 531
Frais de sténographe et signification	75 000	37 611	44 280
Conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes	1 000		
Comité de révision	10 000	17 157	8 147
Quote-part des frais généraux	74 168	70 868	73 475
	411 918	330 817	366 604
Pratique illégale			
Salaires et avantages d'emploi	15 000		
Honoraires professionnels	10 000	1 725	4 914
Enquêtes	10 000	4 993	3 402
	35 000	6 718	8 316
Affaires publiques et communications			
Salaires et charges sociales	424 300	363 436	368 030
Communications avec le public	170 000	168 234	156 637
Stand – Journées dentaires internationales du Québec	7 000	6 737	14 658
<i>Journal de l'Ordre</i>	115 000	94 295	98 770
Rédacteurs spéciaux	10 000	2 160	
Relations de presse	16 000	13 028	14 286
Publications	19 000	14 648	15 410
Affaires internes et externes	100 000	82 039	38 088
Quote-part des frais généraux	142 788	138 036	133 658
	1 004 088	882 613	839 537
Finances et administration			
Salaires et charges sociales	542 900	542 280	503 891
Honoraires professionnels	17 650	17 648	17 648
Comité de vérification	22 300	20 792	14 096
Frais bancaires et de cartes de crédit	110 100	90 075	91 688
Quote-part des frais généraux	158 594	153 909	153 465
	851 544	824 704	780 788

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	Budget initial	2011	2010
	\$	\$	\$
Dépenses (suite)			
Direction générale			
Salaires et charges sociales	537 700	545 551	537 072
Conseil d'administration et comité exécutif	229 600	158 750	261 254
Comité des jeunes membres de l'Ordre	13 200	9 829	3 049
Comité d'éthique et de déontologie	21 700	14 435	11 922
Honoraires professionnels	200 000	129 402	185 390
Élections	10 000	9 543	
Frais de déplacement	25 000	9 315	19 790
Relations publiques	50 000	38 945	53 847
Dépenses de la présidence	13 000	10 242	11 469
Quote-part des frais généraux	157 185	150 282	158 854
	1 257 385	1 076 294	1 242 647
Contributions et subventions			
Conseil interprofessionnel du Québec	20 000	18 938	18 422
Commission d'agrément dentaire	76 472	76 472	51 189
Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire	123 210	123 210	124 558
	219 682	218 620	194 169
Journées dentaires internationales du Québec			
Salaires et charges sociales	245 000	244 868	227 664
Planification et organisation	175 000	166 428	146 906
Festivités	8 000	2 915	39 948
Conférenciers – honoraires et frais	300 000	272 851	299 292
Conférenciers – autres dépenses	200 000	199 009	191 789
Inscriptions	62 000	69 905	57 505
Ressources matérielles	300 000	360 477	287 842
Aménagement des espaces	140 000	122 413	127 349
Imprimerie	90 000	81 557	77 203
Promotion	15 000	20 968	9 419
Quote-part des frais généraux	129 806	122 461	132 165
	1 664 806	1 663 852	1 597 082

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	Budget initial	2011	2010
	\$	\$	\$
Frais généraux à répartir			
Formation du personnel	22 000	12 448	20 493
Assurances	122 250	125 677	113 830
Abonnements	7 000	7 042	5 865
Services informatiques	4 000	2 571	2 403
Charges locatives et taxes municipales	737 000	706 126	706 612
Fournitures de bureau	35 000	31 235	33 255
Imprimerie	37 000	31 138	34 454
Poste et messagerie	115 000	102 244	103 053
Téléphone	24 000	26 215	24 359
Service de cafétéria	13 500	13 110	11 566
Amortissement des immobilisations	92 000	99 539	117 884
	1 208 750	1 157 345	1 173 774
Frais généraux par activité			
Inspection professionnelle	145 284	138 224	142 087
Formation continue	39 118	37 073	37 004
Admission à l'exercice et au tableau	135 122	129 119	126 120
Syndic	226 685	217 373	216 946
Greffes	74 168	70 868	73 475
Affaires publiques et communications	142 788	138 036	133 658
Finances et administration	158 594	153 909	153 465
Direction générale	157 185	150 282	158 854
Journées dentaires internationales du Québec	129 806	122 461	132 165
	1 208 750	1 157 345	1 173 774

An abstract graphic consisting of several overlapping, curved, wavy bands in various shades of green, ranging from a light lime green to a deep forest green. The bands sweep across the bottom half of the page, creating a sense of movement and depth.

Production
**Direction des affaires publiques
et des communications**

Conception graphique
Oblik Communication-design

Impression
Imprimerie F.L. Chicoine

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Bibliothèque et Archives Canada, 2011
ISBN 978-2-923500-07-5



625, boul. René-Lévesque Ouest
15^e étage
Montréal (Québec) H3B 1R2

Téléphone : 514 875-8511 / 1 800 361-4887
Télécopieur : 514 393-9248

www.odq.qc.ca

